

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :
08. CRÉANCES
COMMUNALES.
ADMISSIONS EN NON
VALEUR.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives** à M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

ABSENTS : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Il est soumis à l'Assemblée l'état des produits irrécouvrables des exercices 2013 et 2014 du budget communal, dont Monsieur le Receveur – Trésorier Municipal de Merville demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 4 888,93 €.

Ces produits n'ont pu être recouvrés en raison des motifs suivants :

- Poursuites sans effet ;
- PV Carence
- RAR inférieur seuil poursuite
- Personne disparue
- NPAI et demande de renseignement négative
- PV perquisition et demande de renseignement négative

Il s'agit de titres de recettes émis au compte 7067 afférentes à la vente des repas pris au restaurant scolaire et divers (dont le détail est consultable auprès du service finances de la commune).

L'assemblée est invitée à admettre en non-valeur ces titres de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité admet en non-valeur ces titres de recettes et présentés par Monsieur le Receveur Municipal, pour un montant total de 4 888,93 €.

La dépense correspondante sera imputée au compte 6541, fonction 020 du Budget Principal de l'exercice 2018.

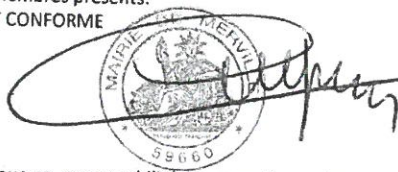
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.